

tenue sous la présidence de Monsieur le Président DEVILLERS, assisté(e)
de Madame BUSIDAN et Monsieur GRABOY-GROBESCO, Conseillers
En présence de Monsieur BOUMENDJEL, Rapporteur public
Madame OLIVA-GERMAIN, Greffière

09 heures 00

01) DOSSIER N° 2400398 RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre GRABOY-GROBESCO

Titre de l'affaire Demande de condamner la Polynésie française à leurs verser la somme totale de 8 225 000 FCFP avec intérêts de droit et capitalisation des intérêts échus au titre de la réparation intégrale des préjudices découlant des manquements de l'hôpital d'Uturoa suite au décès de M. Steve Hunter.

Nom des parties
Demandeur A.. B.. et autres

Représentants des parties
Maître DES ARCIS Jean-Dominique

Défendeur POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le président

09 heures 00

02)	DOSSIER N° 2400263	RAPPORTEURE: Madame Hélène BUSIDAN
Titre de l'affaire	HOMOLOGATION ACCORD TRANSACTIONNEL - Demande 1°) d'homologuer la transaction conclue entre l'association syndicale du lotissement Erima, la commune d'Arue et la SAGEP en date du 24 mai 2018 ; 2°) d'annuler le refus opposé par la commune d'Arue à la mise en demeure en date du 12/03/2024 de faire réaliser une étude technique et financière concernant la construction du réseau d'eau du lotissement ; 3°) d'enjoindre à la commune d'Arue de faire réaliser cette étude, puis de réaliser les travaux de construction dudit réseau.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	ASSOCIATION SYNDICALE DU LOTISSEMENT ERIMA	Maître JANNOT Olivier
Défendeur	COMMUNE DE ARUE SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE POLYNÉSIE FRANÇAISE	Maître ANTZ DOMINIQUE Le liquidateur
03)	DOSSIER N° 2400333	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre GRABOY-GROBESCO
Titre de l'affaire	Demande d'annuler les 18 arrêtés individuels du directeur général de l'éducation et des enseignements du 7 décembre 2023, chacun portant retrait des différents arrêtés ayant précédemment été pris le plaçant en congé de longue maladie non imputable au service puis en congé de longue durée non imputable au service, ensemble la décision implicite du 17 juin 2024 portant rejet de son recours gracieux tendant au retrait desdits arrêtés.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur C.. D..	Maître MESTRE François
Défendeur	POLYNÉSIE FRANÇAISE HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le président Le haut-commissaire
04)	DOSSIER N° 2400335	RAPPORTEURE: Madame Hélène BUSIDAN
Titre de l'affaire	Demande d'annuler les articles 1 et 3 de la décision n° 2810/MTF /TRAV/SIE/MS/mh du 16 juillet 2024 par laquelle l'inspecteur du travail a autorisé l'association Apair Apurad à procéder à son licenciement.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame E.. F..	SELARL PIRIOU QUINQUIS BAMBRIDGE-BABIN
Défendeur	POLYNÉSIE FRANÇAISE ASSOCIATION APAIR APURAD	Le président Maître MESTRE François

09 heures 00

05)	DOSSIER N° 2400355	RAPPORTEURE: Madame Hélène BUSIDAN
Titre de l'affaire	Demande 1°) d'annuler l'article A 212-20-18.V du CPT résultant de l'arrêté 232 CM du 28 février 2024 portant modification de l'arrêté n° 2376 CM du 13 décembre 2023 portant modification du code des postes et télécommunications (CPT) en Polynésie française relatif à la mise en œuvre de la portabilité des numéros mobiles en Polynésie française ; 2°) d'annuler l'article 2 de l'arrêté n°464 CM du 12 avril 2024 ; 3°) d'annuler l'arrêté n°464 CM du 12 avril 2024 portant modification du CPT relatif à la mise en œuvre de la portabilité des numéros mobiles en Polynésie française.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE PACIFIC MOBILE TELECOM	SELARL PIRIOU QUINQUIS BAMBRIDGE-BABIN
Intervenant	SAS VITI	SELARL MIKOU
Défendeur	POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le président
06)	DOSSIER N° 2400386	RAPPORTEURE: Madame Hélène BUSIDAN
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision n° 155/CD/2024 du 20/08/2024 par laquelle le président de la communauté de communes Hava'i a prononcé à son encontre une sanction disciplinaire de déplacement d'office à Raiatea.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur G.. H..	SELARL GROUPE AVOCATS
Défendeur	COMMUNAUTE DE COMMUNES HAVA'I	SELARL PIRIOU QUINQUIS BAMBRIDGE-BABIN
07)	DOSSIER N° 2400380	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre GRABOY-GROBESCO
Titre de l'affaire	Demande d'annuler les arrêtés municipaux n°145/24 et 146/24 du 02 août 2024 par lesquels le maire de la commune de Taputapuatea a prononcé à son encontre une sanction disciplinaire et mis fin à ses fonctions en tant que chef de la cuisine centrale, en contrat occasionnel.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur I.. J..	Maître BERTIN Marion
Défendeur	COMMUNE DE TAPUTAPUATEA	SELARL PIRIOU QUINQUIS BAMBRIDGE-BABIN

09 heures 30

01)	DOSSIER N° 2400308	RAPPORTEUR: Madame Hélène BUSIDAN
Titre de l'affaire	Demande 1°) d'annuler la décision n° 0841/PR/SDT du 29/04/2024 concernant les résultats de l'avis d'appel public à la concurrence n°69295 publié le 09/02/2024 au JO 2023 n°12 relatif au marché public « mission d'assistance technique et rédactionnelle dans la mise en œuvre d'actions ou de projets du service du tourisme nécessitant le mise en place de procédures de passation de marchés publics » ; 2°) de condamner la Polynésie française au versement d'un montant de 12 000 000 F CFP au titre du préjudice subi du fait de l'éviction irrégulière du service du tourisme.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE LEX TIKI CONSEILS	Maître EFTIMIE-SPITZ Marie
Défendeur	POLYNÉSIE FRANÇAISE SOCIETE POLYVALENCE	Le président SELARL MILLET VARROD AVOCATS (MVA)
02)	DOSSIER N° 2400408	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre GRABOY-GROBESCO
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision n° 942/24/CMM/DSEA/SAGT/ty du maire de la commune de Moorea-Maiao du 08/07/2024 ainsi que la délibération n°51/2024 du 18 juillet 2024 du conseil municipal de la commune de Moorea-Maiao, tendant à préempter deux parcelles de terres sises à Afareaitu qu'elle avait l'intention d'acquérir.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame M.. N..	SELARL MILLET VARROD AVOCATS (MVA)
Défendeur	COMMUNE DE MOOREA-MAIAO	Maître BOURION Dominique
03)	DOSSIER N° 2400387	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre GRABOY-GROBESCO
Titre de l'affaire	Demande 1°) d'annuler le commandement de payer Réf. CMDT/24/158 du 03/07/2024 d'un montant de 12 450 006 F CFP émis par l'agent comptable du port autonome de Papeete pour occupation d'un hangar numéroté C5 sis zone récifale ouest de Motu Uta ; 2°) de prononcer la décharge de l'obligation de payer la somme de 12 450 006 F CFP.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE SOLIS	Maître BOURION Dominique
Défendeur	PORT AUTONOME DE PAPEETE	Le directeur

09 heures 30

04)	DOSSIER N° 2400384	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre GRABOY-GROBESCO
Titre de l'affaire	Demande 1°) d'annuler la décision n° 2024/G/CD/1168/PAP du 12 juillet 2024 par laquelle le directeur général du port autonome de Papeete (PAP) a notifié le refus de prolonger la convention d'AOP-OSP de la société Entreprise Ja Cowan & Fils ; 2°) d'enjoindre le PAP de se prononcer à nouveau sur la demande de prolongation dans le délai d'un mois à compter du jugement à intervenir.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	ENTREPRISE J.A. COWAN & FILS	Froment - Meurice & Associés (Cour)
Défendeur	PORT AUTONOME DE PAPEETE	Le directeur
05)	DOSSIER N° 2400187	RAPPORTEURE: Madame Hélène BUSIDAN
Titre de l'affaire	RENVOI CAA Paris - Demande d'annuler la décision n°20-564/MLA /DCA du 30/06/2021 portant autorisation de travaux immobilier à la Sci Mana Estate 2 pour des travaux de construction d'un parking silo en R+4 de 400 places de stationnement sur les parcelles cadastrées n°683 et 684 section, terres MATITI 2 et VAIRIMU 2 lot 2 lot 1 et lot 2 lot 2 sises à Faa'a.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur O.. P.. et autres	Froment - Meurice & Associés
Défendeur	POLYNÉSIE FRANÇAISE SOCIETE MANA ESTATE 2	Le président M. Q.. R..

09 heures 30

06) DOSSIER N° 2400404 RAPPORTEUR: Madame Hélène BUSIDAN

Titre de l'affaire Demande d'annuler la décision N° CAR - PF1- 2024-07-24-A-00106092 du 24/07/2024 par laquelle le directeur du Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) a refusé de lui renouveler sa carte professionnelle d'agent de sécurité.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur S.. T..	Maître GUESSAN Sophie
Défendeur	CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ	Le président

10 heures 00

01) DOSSIER N° 2400472 RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre GRABOY-GROBESCO

Titre de l'affaire Demande 1°) d'annuler la décision n°15395/CIVEN/NFB du 25/09/2024 rejetant sa demande relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires ; 2°) de condamner le CIVEN à lui verser la somme de 30 000 000 F CFP à titre de dommages et intérêts pour préjudices subis.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame U.. V..	SEP USANG CERAN-JERUSALEM
Défendeur	COMITE D'INDEMNISATION DES VICTIMES DES ESSAIS NUCLEAIRES	Le président

02) DOSSIER N° 2400427 RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre GRABOY-GROBESCO

Titre de l'affaire Demande 1°) d'annuler la décision n°14507/CIVEN/NFB du 14/06/2024 rejetant sa demande relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires ; 2°) de prescrire une expertise médicale afin de fixer le montant des préjudices ; 3°) de condamner le CIVEN à lui verser une provision de 500 000 F CFP à valoir sur l'évaluation des préjudices qu'elle a subi.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame W.. X..	Maître ETILAGE Michel
Défendeur	COMITE D'INDEMNISATION DES VICTIMES DES ESSAIS NUCLEAIRES	Le président

10 heures 00

03)	DOSSIER N° 2400342	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre GRABOY-GROBESCO
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision du ministre de l'éducation du 21 juin 2024, ensemble les arrêtés n°1069 CM et 1070 CM modifiant l'organisation et les horaires du travail dans les écoles publiques et les centres de jeunes adolescents.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SYNDICAT DE LA FONCTION PUBLIQUE	M. Y.. Z..
Défendeur	POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le président
04)	DOSSIER N° 2400385	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre GRABOY-GROBESCO
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision n°2392/MEF/DICP du 12/06/2024 par laquelle le chef de la section du contrôle fiscal sur pièces et de l'expertise a partiellement fait droit à sa demande tendant au remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au titre du 4ème trimestre 2024.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame AA.. BB..	Madame AA.. BB..
Défendeur	POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le président
05)	DOSSIER N° 2400352	RAPPORTEURE: Madame Hélène BUSIDAN
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté du 09/07/2018 et de la décision implicite rejetant le recours hiérarchique du 15 avril 2024 tendant à la reprise d'ancienneté des ses années effectuées en qualité de militaire.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame CC.. DD..	Madame CC.. DD..
Défendeur	MINISTERE DE LA JUSTICE	Le ministre

L'audience aura lieu à l'adresse suivante : Avenue Pouvana'a a Oopa

Arrêté le 18/02/2025
Le président du tribunal